

La Société des
Gens de Baignade
pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

RAPPORT ANNUEL 2008



« Une association n'appartient pas à ses membres; elle appartient à une idée ».

Rapport annuel 2008

Réflexion préliminaire

Au cours de l'année 2008, l'Administration portuaire de Québec reste toujours en sollicitation de promoteurs immobiliers pour ériger un hôtel à la tête du bassin Louise. Ce bâtiment constituera un verrou immobilier et interdira à tout jamais l'accès au fleuve en ville aux résidents de Québec et à tous les Québécois, ceci au cœur de leur propre Capitale nationale.

Le bassin Louise deviendrait alors pour des générations un espace aquatique fermé à la population, réservé à un club privé qui occupe cet espace public pour y stationner quelques centaines de bateaux de plaisance. Pour fermer physiquement et psychologiquement le bassin au public, on l'entourera de bâtiments qui agiront comme autant de barrières interdisant tous usages populaires, lesquels nécessitent des rives amples et dégagées pour pouvoir accueillir les nombreux usagers d'un plan d'eau public.

Ailleurs au Canada ainsi que dans bien des pays développés, un tel comportement serait considéré comme extrêmement contraire à l'intérêt public, sans parler de l'intérêt national, aucun pays n'ayant intérêt à ce que sa Capitale donne l'image d'une république de bananes, où les plus pauvres et les classes populaires sont généralement exclus des espaces urbains de qualité.

Événements

Janvier 2008 – Travail de coordination avec l'Association nautique de la baie de Beauport, l'Association des kitesurfers et véliplanchistes et Accès Saint-Laurent Beauport. On donne un coup de main aux collègues de Beauport, vu l'émergence du projet portuaire de prolonger d'un demi kilomètre cette péninsule principalement industrielle. La création par remblaiement dans le fleuve d'un prolongement industrialo-portuaire de plus d'un demi kilomètre, actuellement envisagé pour la moitié sud de la péninsule, entraînerait des effets négatifs irréversibles sur un site récréatif régional dont on achève le réaménagement au coût de 19 millions de dollars de fonds publics fédéraux.

Février 2008 – Le 23 février, conférence devant l'Association des universitaires français de la région de Québec (AUFREQ) : « *Citoyen Président, ramène-nous Colbert !* »

Avril 2008 – Le 2 avril, la SGB participe au *Forum maritime* organisé par les Amis de la Vallée du Saint-Laurent. Notre présence aide à inscrire parmi les préoccupations des gens les questions reliées à l'usage du fleuve par la population en général : on cause de recouvrement des usages et de conciliation des vocations.

Juin 2008 – La SGB est très présente lors d'un important colloque international : « *Cap sur les ports francophones* ». La SGB y présente deux communications : « Le front de mer de Québec entre Europe et Amérique » (Léonce Naud) et « Vivre en ville au bord de l'eau sans y avoir accès » (Noémie Beaudet). Toutes deux sont accessibles sur le site internet de la SGB. Les administrations portuaires québécoises avaient toutes été invitées à cet événement international qui avait lieu à Québec : aucune ne fut présente à l'événement. Ce comportement inadmissible fut sévèrement blâmé par les organisateurs internationaux.

Juin 2008 – La manifestation « *Québec se mouille* » a lieu le 22 juin au bassin Louise. Après un parcours de nage cérémonielle par M. Jacques Amyot, Président d'Honneur de la Société et sportif de réputation internationale, a lieu la première course à la nage des temps modernes dans le bassin Louise. Deux équipes de nageurs se disputent la toute première édition de la « *Coupe Ross* ».

Le trophée disputé, la « *Coupe Ross* », a été ainsi nommé en l'honneur de la personnalité de Québec en mesure de déclencher la transformation d'un stationnement à bateaux privé en une plage publique au cœur de la plus belle ville d'Amérique du Nord, pour le plus grand bonheur de l'immense majorité de la population, citoyens et des touristes.

Selon les mots mêmes de son concepteur Jean Lacoursière : « *La Coupe Ross est ainsi nommée pour rendre hommage à la personne qui, un jour, se rendra à l'évidence en acceptant un projet jouissant d'une quasi-unanimité, soit qu'une partie du bassin Louise (à moitié vide) soit déclubbée pour devenir une plage accessible au grand public. Si la personne en question persiste à 'bocker', la Coupe servira à immortaliser son nom au panthéon de la bêtise* ».

Par la suite a lieu la baignade générale...sous un puissant orage ! Également, grâce à Nicolas, notre bel *Escalier Bleu* – une oeuvre de menuiserie remarquable signée Jean-Yves Goupil –, se trouve maintenant remisé quelque part dans une forêt du côté de Saint-Augustin.

Tentative de torpillage d'un débat public par le Port

Juillet 2008 – Le 20 juillet 2008 a lieu le premier débat public officiel organisé à Québec sur le projet d'ouvrir le bassin Louise à la population. En effet, dans le cadre des « Grandes rencontres » organisées par la Société du 400^e anniversaire de Québec à l'Espace 400^e, en lien avec le thème de la semaine « *Québec, ville d'eau* », un débat est animé par Mme Françoise Guénette, animatrice à Radio-Canada.

L'Administration portuaire de Québec ainsi que Parcs Canada, qui avaient pourtant été dûment invités à prendre part à cet échange par la Société du 400^e anniversaire de Québec, refusèrent toute participation. Seul le commodore du club nautique du Vieux-Port, M. Alphonse Lévesque, est venu soutenir son point de vue.

Tentative de torpillage du débat public

Le jeudi 16 juillet 2008 vers midi, soit quatre jours avant le débat, le soussigné reçoit un appel téléphonique d'un certain Michel Gauthier, en état de semi-panique. Responsable à la Société du 400e anniversaire de Québec des activités au bassin Louise, il avait été assailli en avant-midi d'appels téléphoniques et de courriels en provenance de « *certaines milieux* » dont il n'a pas voulu me préciser l'identité et qui reprochaient très durement à la Société du 400e d'avoir commis la maladresse d'accepter d'organiser un tel débat, que « *c'était une question politique* », que « *c'était inadmissible de tenir une telle activité sur les terrains du Port* », etc.

Michel Gauthier en était rendu à penser annuler le débat purement et simplement. Il proposa que la SGB et la Société du 400e signent un communiqué conjoint le jour même « *pour remettre les pendules à l'heure* » ! Nous avons alors informé Michel Gauthier que nous n'avions aucune objection à signer un communiqué conjoint dissociant la Société du 400e anniversaire de toute prise de position sur la question.

Quant à annuler la tenue du débat, nous lui avons fait remarquer qu'il serait alors nécessaire d'expliquer à nos nombreux invités que des « *forces obscures* » (c'est-à-dire le Port) avaient agi dans l'ombre pour couper court à cette toute première prise de parole publique. La Société du 400^e changea alors d'idée et décida de maintenir la tenue de l'événement.

Le responsable du choix du thème et des invitations aux participants était le regretté Bernard Arcand, frère du cinéaste Denis Arcand. Ce dernier résista aux pressions du Port visant l'annulation de l'événement. Plus tard, Bernard Arcand me dit « *qu'ils avaient voulu tuer le débat.* »

Participaient pour la SGB: Jimmy, Serge et le soussigné.

Août 2008 – Le napperon « Québec-Plage » arrive enfin ! Un très beau napperon publicitaire en couleurs, imprimé à 40,000 exemplaires. Grand merci à notre graphiste bénévole. Il est visuellement remarquable et nous pouvons en être fiers.

Août 2008 - Tenue le 29 août 2008, l'Assemblée générale annuelle du Port fut un spectacle tenant à la fois du théâtre de guignol et de Kafka. Ross Gaudreault refusa net une proposition à l'effet que nous puissions présenter le projet de plage au bassin Louise aux membres du C.A. du Port. De nouvelles stratégies devront donc être développées si on veut se faire entendre à Ottawa, où se trouvent les maîtres politiques de cette administration portuaire fédérale.

Le problème, c'est que le Port demeure toujours le seul et unique interlocuteur régional auquel le gouvernement fédéral accorde crédit. Par ailleurs, l'Administration municipale

est tenue fermement en sous-main par le Port, grâce à un fort discret Comité de concertation port-ville et au rôle de *lobby* que jouent les membres du Conseil d'administration du Port directement au niveau du bureau du Maire.

En outre, l'élu(e) du district électoral du Vieux-Québec est appelé d'office à siéger sur ce Comité municipal-fédéral. Ce dispositif de mainmise du port sur la ville fonctionne depuis les années 2002-2003. Dans les milieux maritimes, on utilise parfois l'expression de « *petits Vaticans* » pour qualifier les administrations portuaires fédérales : l'assemblée annuelle du Port en fut une excellente illustration.

[Quant au gouvernement du Québec, il accorde trop souvent une confiance aveugle aux informations en provenance des administrations portuaires fédérales en sol québécois].

Septembre 2008 – Le 16 septembre, Jimmy, Serge, Noémie et le soussigné participent à un échange d'idées avec le maire Labeaume, dans le cadre des « *Rencontres Participe Présent* » organisées par Radio-Canada au Musée de la Civilisation. Noémie rappelle au maire qu'il avait promis de la recevoir et qu'elle-même était toujours convaincue que la population de Québec devrait un jour avoir librement accès au bassin Louise. La réponse du maire fut remarquable. Il laissa entendre que même si, personnellement, ce projet l'intéressait toujours, « *des personnes...des gens* » ne voulaient pas que lui, le maire, se mette à penser activement à ce projet...en évitant surtout de penser tout haut ! Le *lobby* des membres du C.A. du Port auprès du maire commence visiblement à porter fruit.

Septembre 2008 – La *Société du développement commercial du centre-ville de Québec* (SDC) se montre intéressée au projet bassin Louise. Le temps approche où les citoyens et les élus devront peser de tout leur poids pour garder ce projet orienté dans l'intérêt général de toute la population et empêcher un éventuel glissement vers des intérêts d'affaires privés, un peu comme le parc des Plaines d'Abraham est ouvert à toute la population sans barrières tarifaires qui élimineraient certaines couches de la population.

Novembre 2008 – Le 30 novembre a lieu le « *Brunch Jacques Amyot* », réunion sympathique qui souligne l'anniversaire de M. Amyot (13 novembre), qui fête ses 85 ans.

Novembre-décembre 2008 – Le zonage « hôtellerie » à la tête du bassin Louise constitue un danger mortel pour tout projet d'accès public à ce bassin. Ce zonage permet d'y construire un hôtel, c'est-à-dire la fin de tout accès public. Il est apparu comme par hasard à l'époque où nous avons commencé à parler d'accès public à cet endroit vers 1992-1993, et possède toutes les apparences d'une réponse d'intérêts privés au concept d'ouvrir à la population ce plan d'eau urbain.

De nombreuses démarches ont été effectuées à partir de novembre 2008 en rapport avec le zonage à la tête du bassin Louise. La SGB a rejoint tous les Conseils de quartier de l'Arrondissement de La Cité : Vieux-Québec, Saint-Jean Baptiste, Montcalm, Saint-Sacrement, Saint-Roch, Saint-Sauveur, et aussi Vieux-Limoilou. Ces Conseils de quartier ont demandé à l'Arrondissement de La Cité une modification au zonage à la tête du bassin Louise et proposé un débat public sur l'avenir du bassin. Cette démarche s'inscrivait dans le processus d'harmonisation des règlements de zonage.

À quelques variantes près, les Résolutions adoptées par les Conseils de quartier se lisent comme suit :

CONSIDÉRANT le projet d'ouvrir une partie du bassin Louise au public afin de donner un accès au fleuve en ville à la population ainsi qu'aux visiteurs et touristes ;

CONSIDÉRANT que tous les conseils de quartier de l'Arrondissement sans exception se sont prononcés en faveur de ce changement de zonage et que le projet de plage publique au bassin Louise jouit de l'appui de nombreux élu(e)s et organismes régionaux;

CONSIDÉRANT que le zonage actuel à la tête du bassin Louise est contraire aux orientations du PDAD et qu'il empêchera la population d'accéder un jour à ce plan d'eau en réglementant en faveur de l'hôtellerie en rive (voir annexes 1 et 2) ;

CONSIDÉRANT que le bien général exige que l'avenir du bassin Louise fasse l'objet d'un vaste débat public où la population aura accès à toute l'information disponible pour pouvoir se prononcer quant à la vocation souhaitable de ce plan d'eau public au cours du 21^e siècle;

Le Conseil de quartier recommande à l'Arrondissement de La Cité:

- Que dans le cadre de l'harmonisation en cours des règlements d'urbanisme, le zonage en tête du bassin Louise redevienne un espace vert inconstructible tel que la Ville s'y est déjà engagée le 25 mai 1992 et tel que le stipule le PDAD;
- Demande aux élu(e)s de créer une *Commission consultative* indépendante ayant pour mandat d'organiser un vaste débat public comprenant trois étapes distinctes:
 - 1) La première mettra à la disposition de la population toute l'information existante relative au bassin Louise : historique, sociale, économique, culturelle et autre. On sollicitera alors la participation de chacun à un effort de réflexion collective;
 - 2) On consultera ensuite la population sur les principes fondamentaux de l'aménagement, c'est-à-dire la *vocation principale* souhaitable du plan d'eau. Cette étape fera l'objet d'un rapport distinct et public.
 - 3) Enfin, la Commission pourra recevoir des propositions concrètes : quelle organisation de l'espace et quel mode de gestion pour le bassin Louise compte tenu de la vocation principale précédemment établie.

Cet exercice démocratique devra être effectué préalablement à toute décision des autorités quant à divers scénarios ou propositions de réaménagement de ce plan d'eau public.

C'est sur cet effort consenti par de nombreux Conseils de quartier de la Ville de Québec que se clôt l'année 2008.

Léonce Naud

Septembre 2009